



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 août 2014

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents à la séance : 13
- Absents excusés représentés : 2 - Président de séance : M. GILES, Maire - Secrétaire de séance : X. DU GARREAU

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 – CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

2 - INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL ET AFFAIRES GENERALES :

2.1 – Intercommunalité :

Notre projet de changement d'intercommunalité n'a pas connu d'évolution pendant la période estivale. Nous sommes toujours en attente de précisions sur les conséquences de la décision du Conseil Constitutionnel concernant la composition des conseils communautaires (cf. conseil municipal du 24 juillet).

Une nouvelle échéance vient d'être fixée par le projet de Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République présenté au Conseil des Ministres du 18 juin :

" Titre II – Article 14 : Un schéma départemental de coopération intercommunale est obligatoirement arrêté avant le 31 décembre 2015 dans tous les départements."

2.2 – Urbanisme :

Xavier DU GARREAU, Premier Adjoint présente un récapitulatif des dossiers traités et en cours :

- Les demandes enregistrées depuis la nouvelle mandature :

- 7 Déclarations Préalables, 6 Permis de Construire, 1 Certificat d'Urbanisme.

- Les réclamations :

1 – Demande de déplacement d'une borne incendie qui serait située sur le domaine privé Montée de Chanteperrix : Nous attendons des éclaircissements sur les limites de propriété.

2 - Le chemin de randonnée, dit "chemin des crêtes" va être déplacé sur le domaine public.

3 - Canalisations rue la Grange : Une solution est à l'étude avec les riverains pour l'écoulement des eaux pluviales.

4 – Emprise d'un bâtiment privé sur le domaine public rue des Redis : compte tenu de l'ancienneté de cette situation (plus de 30 ans), un règlement amiable est en cours.

2.3 – Passage du POS au PLU :

Les membres du conseil municipal ont participé à une journée de travail le samedi 23 août pour entamer la réflexion sur le futur passage au PLU et préparer les premiers travaux avec le CAUE.

Le groupe de travail qui sera chargé de suivre l'ensemble de la démarche PLU a été constitué : il s'agit de la commission "Urbanisme" élargie :

Bernard BON, Anthony CELERIEN, Nathalie CORTES, Xavier DU GARREAU, Danielle GAILLARD, Michel GILES, Nadine NOEL, Denis PERRIN.

Sous réserve de l'accord du CAUE, les réunions de ce groupe auront lieu le lundi après-midi.

Le groupe de travail devra proposer les modalités d'information et d'association des puy-saint-martinnois à la démarche, dans le but de mobiliser le plus largement possible les habitants.

2.4 – Organisation du calendrier municipal et mise en place de permanences "Maire-Adjoints"

A compter du 1^{er} septembre, le travail municipal sera organisé suivant le calendrier suivant :

- Début de mois : réunion des commissions (dates à fixer par les responsables de commission)

- Deuxième jeudi du mois : réunion plénière avec restitution du travail des commissions, questions d'actualité, fixation de l'ordre du jour du conseil municipal

- Quatrième jeudi du mois : réunion publique du conseil municipal

- Tous les samedis matin : permanence maire et/ou adjoints de 11h à 12h

- Dernier samedi du mois : réunion maire - adjoints de 10h à 11h.

2.5 – Personnel :

Dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et en continuité avec la reprise des activités périscolaires de l'Amicale Laïque déjà votée en conseil, en plus des deux animatrices à reprendre dans l'effectif de la commune, le Conseil Municipal doit autoriser le maire à recruter un responsable de structure d'Accueil de Loisirs pour coordonner le service.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'autoriser le maire, à recruter un directeur non titulaire selon la loi n° 84-53, article 3, alinéa 1, à partir du 25/08/2014 pour un contrat à durée déterminée d'un an.

3- JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE :

3-1 Rentrée scolaire

La rentrée du personnel de l'éducation nationale est prévue ce lundi 1^{er} septembre, et celle des élèves le 2 septembre. Les effectifs 2014-2015 sont relativement stables par rapport à l'année dernière :

- 56 élèves à Puy-Saint-Martin (58 en 2013-2014) : 8 en Petite Section, 15 en Moyenne Section, 16 en Grande Section et 17 en Cours Préparatoire.

3-2. Rythmes Scolaires :

Le dispositif de la réforme est mis en place dès cette rentrée. Les permanences pour informer les parents et inscrire les enfants aux activités périscolaires sont assurées depuis le 25 août par Aline DRAY, agent de la FPT en disponibilité et titulaire des diplômes exigés. Le choix des activités sera limité pour la première période.

4 – TRAVAUX, VOIRIE ET CADRE DE VIE :

4.1 – Inondations "Petit Pré"

Le DAH est prêt à participer à hauteur de 50 % de la facture des travaux liés aux problèmes récurrents de réseaux. David LAMANDE se chargera de contacter l'entreprise dont le devis a été retenu pour engager les travaux.

4-2. Ambroisie

Suite aux initiatives communales (diffusions d'informations, courriers aux particuliers) et notamment celles de David LAMANDE avec les agriculteurs, des interventions ciblées ont été effectuées et les habitants ont aussi agi pour s'occuper de ce problème.

4-3. Chats errants

Suite à plusieurs constats et aux demandes des habitants concernant le nombre anormal de chats errants actuellement dans la commune, le conseil municipal décide de mettre en place une commission extra-municipale. Cette commission est chargée d'établir un état des lieux et, à partir des expériences menées dans d'autres communes, de proposer un plan d'action au conseil municipal. Les personnes sensibilisées à la question sont priées de se faire connaître en mairie, et de rejoindre Patrick CISTERNE, Danielle GAILLARD, Nadine NOËL et Stéphanie TICHON-HUET qui animeront cette commission.

5 – VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION :

5.1 – Programme des festivités

5.1.1 Vogue du week-end :

Les membres du conseil municipal sont sollicités pour préparer l'apéritif municipal du dimanche, assurer le service dès 11 h 15, apporter une aide aux agents pour démonter la scène lundi matin.

Une équipe municipale participera aux aubades du samedi matin.

5.1-2- Forum des associations le 13/09/2014 :

Une réunion à laquelle la commune est conviée est organisée par le Syndicat d'Initiative le mardi 02 septembre à 18 h 00 à l'espace Clément.

5.2 – Prochain numéro du Puy-Saint-Martinois

La commission a mis à l'ordre de jour de sa prochaine réunion le 04/09/2014 plusieurs questions à étudier qui traiteront du fond et de la forme du journal. Un compte rendu sera remis aux membres du Conseil. La date du 25 septembre a été fixée comme échéance pour la réception des articles à proposer. Ces articles sont à remettre obligatoirement à l'accueil de la mairie (mail, dépôt direct)

5.3 – Réunion publique d'automne

Compte tenu du calendrier scolaire, la date de cette réunion est fixée au samedi 15 novembre 2014 à 17 h 30. C'est la commission "communication" appuyée par des référents d'autres commissions qui est chargée de son organisation. Les référents seront nommés selon les thématiques à aborder : Cartographie des quartiers de Puy-Saint-Martin, PLU, Rythmes Scolaires, Kiosque, Destination des locaux communaux...

5.4 – École de musique

Les disponibilités des 5 professeurs étant connues, le site Internet a été actualisé pour donner aux familles plus de détails les guidant dans leurs choix d'instrument. Vieillir au village a donné son accord pour la mise à disposition du local du bas pour la batterie dont l'enseignement aux locaux actuels est dérangeant pour les autres apprentissage.

Une dizaine d'inscriptions est déjà arrivée en mairie. La diffusion de l'information de la reprise se fera aussi à l'école le jour de la rentrée scolaire.

6 – FINANCES :

6.1 – Subvention Départementale

Pour rattacher les dépenses liées à l'installation du coffret électrique de la salle des fêtes à la dotation cantonale attribuée pour la voirie 2014, le conseil municipal doit délibérer à cet effet.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de demander au Conseil Général, dans le cadre de la subvention cantonale 2014 une subvention pour financer la mise aux normes électrique de la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un plan communal de gestion des situations d'urgence est en cours d'élaboration, responsable : Irène MAURIN
- Intervenant musique à l'école : se concerter avec l'école de Roynac avant de prendre une décision.

La séance est levée à 20 h 30.

Prochain conseil municipal, le jeudi 25 septembre 2014 à 18h30.